

L'exportation de chevaux vivants des États-Unis en France est interdite par la loi, aussi les bêtes sont-elles amenées au Canada, notamment dans le Québec, et une quinzaine de jours plus tard, reconnues comme des chevaux canadiens et expédiées. Lorsqu'un cheval est exporté vivant, il doit faire l'objet d'un certificat de santé au sujet d'une période antérieure. Mais comment le savoir quand un cheval a demeuré la plupart du temps aux États-Unis? C'est une sinistre farce.

Les inspecteurs du dernier envoi de chevaux étaient des représentants de l'Ontario Humane Society et de la Canadian Wild Horse Society. Ces inspections et observations se sont faites indépendamment l'une de l'autre et prouvent, sans l'ombre d'un doute, que la plupart des chevaux expédiés du Canada à bord du navire *Athene* ont été abattus dès leur arrivée en Europe.

Combien de temps encore allons-nous accepter de vendre des chevaux outre-Atlantique? Le gouvernement canadien a défendu ce commerce en déclarant qu'il ne voyait rien de mal à ce principe du moment que les animaux étaient dans un état satisfaisant pour être expédiés. De toute évidence, le gouvernement canadien ne s'inquiète pas du bien-être de ces animaux une fois arrivés à destination. Avec les méthodes modernes de traitement que nous avons aujourd'hui il est presque inhumain d'expédier des chevaux vivants en Europe.

Avec le chômage que nous avons aujourd'hui nous pourrions très facilement instaurer une autre industrie au Canada; nous pourrions avoir nos propres usines qui pourraient expédier la viande toute préparée vers l'Europe. Je suggérerais sans réserve que cela permettrait de rayer certaines gens des listes de la Commission d'assurance-chômage qui sont pas mal embrouillées. Monsieur l'Orateur, étant donné que j'ai expédié moi-même des milliers de têtes de bétail dans l'Est du pays, je puis vous dire qu'il est déjà regrettable d'expédier des animaux dans l'Est du Canada, que dire alors en Europe.

Ajournement

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, c'est un sujet qui a été déjà débattu à la Chambre il n'y a pas si longtemps. J'attire l'attention du député sur la déclaration que le secrétaire parlementaire a faite à ce sujet et que vous pourrez trouver à la page 4926 du Hansard.

J'ai déclaré que je partageais moi aussi l'inquiétude de tous les députés à l'égard du traitement de ces animaux. En ce qui concerne l'expédition de chevaux vers l'Europe, le ministère de l'Agriculture a instauré un programme destiné à assurer que les chevaux expédiés par mer soient traités de façon humaine. Ce programme, qui est entré en vigueur à l'automne de 1970, consiste en une période de préparation de 7 à 10 jours au port de chargement et exige que les chevaux aient moins de 11 ans, soient en bon état et non malades, que les juments ne soient pas en état de gestation avancée et qu'un vétérinaire accompagne toute expédition de plus de 25 chevaux.

Le député a aussi parlé de l'industrie canadienne de transformation. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, le commerce canadien de viande de cheval avec l'Europe a augmenté radicalement ces dernières années et cette tendance semble se maintenir. Le transport de chevaux vivants n'a pas augmenté dans la même proportion. Pour la gouverne des députés, 5.3 millions de livres de viande de cheval ont été exportées vers l'Europe en 1969-70, alors qu'au cours de l'année financière de 1972-73, il y en a eu 19.1 millions de livres. Au cours de la même période, le nombre de chevaux expédiés a diminué.

Nous estimons que le commerce de bétail constitue une partie importante de l'agriculture canadienne. Au lieu d'interdire le transport de tout genre de bétail, nous croyons qu'il serait dans les meilleurs intérêts des agriculteurs canadiens de faire tout ce qui est possible pour s'assurer que les expéditions sont faites de façon efficace et humaine.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)